## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro du document				I.2 Type d'Opérateur			
LU-BIO-04.442-0000146.2024.001			☑ Opérateur				
				☐ Groupe d'o	opérateurs		
Luxemburger Saatbaugenossenschaft Saatgutstation / Agrocenter  Adveces Franceis Krack 7727 Colmar Borg			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
Nom	Nom Luxemburger Saatbaugenossenschaft Saatgutstation / Agrocenter			Autorité	Prüfgesellschaft Ökologischer Landbau mbH (LU- BIO-04)		
Adresse	5, rue Francois Krack 773	7 Colmar-B	erg	Adresse	Bahnhofstrasse 9 , 76137, Karlsruhe		
Pays	<b>Luxembourg</b> Co	ode ISO	LU	Pays	Allemagne	Code ISO	DE
• (a) Végétau Méthod – produ • (e) Aliment Méthod	ou catégories de produits visée production  x et produits végétaux non tra  de de production: action biologique, sauf durant  s pour animaux de de production: action de produits biologiques	nsformés, y la période d	compris les semer				lu Conseil et
Le présent do convient) sati I.7 Date, lieu Date	ocument est délivré conformér isfait aux exigences dudit règle 09 juillet 2024 Nom 12:00:26 +02 signa		ement (UE) 2018/8 fgesellschaft logischer dbau mbH	48 et certifie qu I.8 Validité Certificat val	7		(choisir ce qui 31/01/202
Lieu	(Europe/Brusse ls) Karlsruhe (DE)	Land	dbau mbH	1			

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	II.1 Répertoire des produits							
res	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
s specindues	Saatgut semences Futtermittel aliments pour animaux		Biologique Biologique Biologique Biologique					
racultatifs	II.2 Quantité de produits							
	II.3 Informations sur les terres							
tie II: Elements	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs  II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
Partie	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelle il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'org	ganisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2	018/848					
	Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation	Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS), 10117 Berlin https://pruefgesellschaft.bio/wp-content/formulare/Urkunde_Akkreditie	rung_DAkkS.pdf					
	II.9 Autres informations  Kontrolldatum / Date of inspection: 20.00	6.2024	1.6					